



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

N/réf. : 10.03.04_2024

No 31-2024 – Séance du 26 novembre 2024

Boucllement du préavis n° 19-2016 relatif à une demande d'acquisition de parcelles « En Bendes »

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par la présente communication, la Municipalité vous informe du boucllement du préavis suivant :

- **Préavis 19-2016 concernant l'acquisition de parcelles « En Bendes,» pour un montant de CHF 317'000.-**

Préavis municipal proposé	CHF 317'000.00
Préavis municipal amendé par le Conseil communal	CHF 377'000.00
Montants dépensés	CHF 345'644.00
Non dépensé	CHF 31'356.00

Le 28 novembre 2016, le Conseil communal de St-Légier-la Chiésaz, autorisait la Municipalité à acquérir une partie de la parcelle n° 565 et la parcelle n° 2480 affectées en zone agricole. Le site « En Bendes » serait alors dévolu au déchetage et au stockage de plaquettes pour le chauffage à distance. Cette future exploitation nécessitait un changement d'affectation. Pour ce faire, il était prévu initialement d'élaborer un PPA avec la création d'une zone spéciale, selon l'art. 50a LATC. Toutefois, le Canton n'est finalement pas entré en matière et a souhaité, à la place, qu'une démarche soit entreprise auprès de la Direction Générale de l'environnement-Forêt afin de procéder à une nouvelle constatation de la nature forestière du site. En résumé, le secteur devait être transféré en zone forestière.

Le projet a ensuite été déposé à l'enquête publique du 1^{er} octobre au 31 octobre 2018, ne suscitant aucune opposition ou remarque.

Le 17 décembre 2018, la DGE-Forêt a procédé à l'approbation de la nouvelle aire forestière, légalisant ainsi l'utilisation de ce secteur à la réalisation d'activités forestières.

Le SDT a, quant à lui, confirmé que la zone agricole concernée pouvait être transférée à l'aire forestière mais que les bâtiments, sis dans la zone concernée, devaient faire l'objet d'une procédure indépendante de changement d'affectation. La mise à l'enquête pour le changement d'affectation des bâtiments a été réalisée du 20 novembre au 21 décembre 2020 afin que le transfert de propriété puisse être effectif. Enfin, la procédure d'acquisition du terrain a été effectuée par le notaire et terminée début 2023.

La communication municipale n° 04-2023 donne également quelques informations à ce sujet.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay



Le secrétaire
J. Steiner

Blonay, le 14 novembre 2024

Délégation municipale : Thierry George, municipal

Copie : bureau du Conseil communal – Cogest - Service des finances